Image not found or type unknown

Attribuiton du bien immobilier

Par **thierry5475**, le **27/03/2015** à **10:21**

Bonjour,

Je suis propriétaire avec ma femme d'un bien immobilier avec contrat universelle donc tous nos biens sont en commun.
Apres l'ordre de non conciliation, ma femme a bénéficié de la garde classique que j'ai accepté et je me suis donc retrouvé expulsé du domicile conjugale.
Je verse une pension alimentaire pour les enfants, elle paie le pret en cours pour la maison et me loue ma part a titre onéreux.
Ma question est que se passe t il après prononcé du divorce en ce qui concerne le bien immobilier, bénéficie t elle d'une préférence sur le bien et si tel est le cas je ne peux plus rentrer chez moi?

Merci d'avance pour votre réponse
Cordialement
Thierry
Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés